

Société suisse des
ingénieurs et des architectes

sia Norme
Édition 1998

234

Remplace la norme SIA 123, édition 1970

Travaux de ferblanterie: Toitures inclinées et revêtements de façade

Prestations et mode de métré

Éditeur:
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Case postale, CH-8039 Zurich

TABLE DES MATIÈRES

	page		page
0	Domaine d'application	3	Mode de métré 8
0 1	Délimitation		
0 2	Prescriptions également applicables . .		
1	Terminologie	A1	Schéma pour métrés de ferblanterie . . 10
2	Prestations	A2	Publications 15
2 1	Mise en soumission et offres		
2 2	Prestations non comprises		Approbation et entrée en vigueur . . 18

Membres de la commission SIA 234 «Travaux de ferblanterie:
Toitures inclinées et revêtements de façade – prestations et mode de métré».

Président:	M. Bosshard, architecte, Zurich	SIA
Membres:	E. Hafner, maître ferblantier, Schwendibach	ASMFA
	J. Heilig, maître ferblantier, Männedorf	ASMFA
	P. Hilbert, architecte, Niederhasli	ASFV
	H. Marti, architecte, Bussigny	SIA
	J. Schoop, maître ferblantier, Baden	ASMFA
	U. Spuler, maître couvreur, Seuzach	ASTF
	H.P. Stress, architecte, Interlaken	SIA
	B. Trächsel, maître ferblantier, Baden/Dättwil	Industrie
	E. Vonesch, maître ferblantier, Zurich	ASMFA
P. Wirz, maître ferblantier, Pieterlen	ASMFA	

Approbation et entrée en vigueur

La norme SIA 234 ci-dessus, *Travaux de ferblanterie: Toitures inclinées et revêtements de façade – prestations et mode de métré*, a été approuvée par l'Assemblée des délégués de la SIA le 14 novembre 1997 à Lucerne.

Elle remplace la norme SIA 123, *Conditions et mode de métré pour les travaux de ferblanterie, les revêtements métalliques et les toitures métalliques*.

Elle entre en vigueur le 1er janvier 1998.

Le président K. Aellen
Le secrétaire général E. Mosimann

Copyright © 1998 by SIA Zurich

Tous droits, y compris celui de reproduction partielle ou complète (photocopie, microcopie) ainsi que la mise en mémoire dans une installation de traitement de données et de traduction réservés.